

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
23 Novembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 24

OBJET :

**15. COMMUNAUTE DE  
COMMUNES FLANDRE  
LYS. ACTION FRUITS  
DANS LES ECOLES.  
ANNEE SCOLAIRE  
2018-2019.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/12/2018

Reçu en préfecture le 04/12/2018

Affiché le

ID : 059-245904004-20181129-04122018015\_AK-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-neuf NOVEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents** : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjointes – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – Mme SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES** : Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BORDEAU-MURA Charlotte **donnant délégations respectives** à M. DIDELOT Bernard – M. DUYCK Joël.

**ABSENTS** : M. KUJAWA Philippe – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Frankie – Mme CARON Sophie – M. DEBAECKER Yves.

M. DIDELOT Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, cette opération est reconduite par le biais de la Communauté de Communes Flandre Lys dans le cadre du programme Epode. Elle consiste en la distribution, par conventionnement avec les communes, de fruits aux écoliers de classe maternelle. Les objectifs de la promotion de la consommation des fruits, sont l'appréciation de la connaissance des enfants concernant leur diversité, l'encouragement à la curiosité alimentaire et à la découverte du goût, l'information des parents sur l'importance de la diversité et de l'équilibre alimentaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis l'année scolaire 2003-2004, la commune participe à cette action.

Il propose donc au conseil municipal la reconduction de la mesure pour l'année scolaire en cours. Celle-ci sera subventionnée par la CCFL à hauteur de 2 293,50 €, somme destinée à couvrir les dépenses afférentes à la réalisation de l'action.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature par le Maire de la Convention avec la CCFL, convention conclue pour la durée de l'action, soit la présente année scolaire, et annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.